



Vous déménagez ?

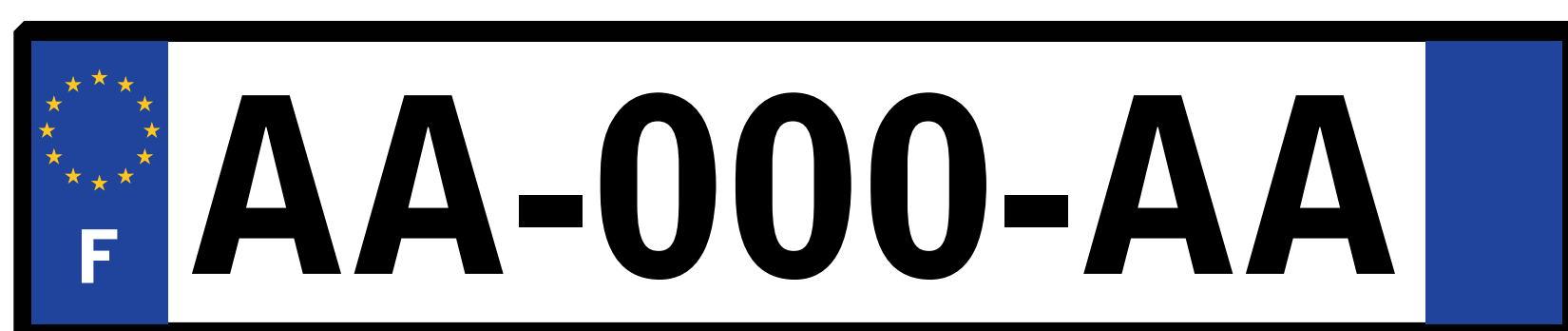
Vous pouvez changer d'adresse sur votre carte grise par internet



Il est désormais possible de déclarer votre changement d'adresse sur <https://mon.service-public.fr>.

Vous recevrez par courrier une étiquette autocollante à placer sur votre carte grise.

Ce service concerne les véhicules ayant déjà un nouveau numéro d'immatriculation.



Pour en savoir plus
www.interieur.gouv.fr